Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Moharem 1445
4 Août 2023

N° 90

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1900**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1901**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1905**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1905**
Avis aux créanciers..... **1908**
Convocations
Sociétés anonymes **1909**
Autres sociétés **1910**
Divers
Avis au public..... **1911**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement **1913**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital social

Société Générale Industrie du Nord «GINOR»

IU : 1039673/B

1. Siège social : 19, rue d'Allemagne, Tunis

2. Forme de la société : Anonyme

3. Capital social : 39.000.000,000 DT

4. Objet : la création d'une unité de production des produits et dérivés extrait de la betterave (...).

5. Durée : 99 ans

6. Date et lieu de dépôt du PV d'augmentation : PV de l'AGE en date du 11/7/2023 enregistré à la REAS, 1er bureau Tunis le 28/7/2023 sous le n°23503436 quittance n°6735 déposée le 28/7/2023 au greffe du TPI de Tunis sous le n°AC011072023

7. Montant du capital social à souscrire : 3 .000.000 DT

8. Nombre des actions à souscrire : 300.000 actions.

9. Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT

10. Montant à libérer immédiatement : 3.000.000 DT

11. Avantage au profit de l'un des actionnaires : aucun.

12. Apport en nature : néant.

13. Conditions d'admission aux assemblées générales : les Assemblées Générales réunissent tous les actionnaires, nonobstant le nombre d'actions que possède chacun d'eux, à condition qu'elles soient libérées.

14. Stipulations relatives à la répartition des résultats : selon décision de l'AGO et des statuts.

15. Nom et local de la banque : Banque Nationale Agricole, Agence Tunis A IBAN : 03 002 0280321047093 34

16. Délai accordé à la souscription : quinze (15) jours de la parution de la présente notice au JORT, ou Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises sauf clôture par anticipation.

17. Modalité de convocation aux assemblées générales: conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales.

2023R01902SANB2

Nomination du Président Directeur Général de la SOTULUB

Société Tunisienne de lubrifiants

S.A au capital 10.972.500 DT

Siège social : Rue Lac Mâlaren ; les Berges du Lac

Identifiant unique : 0005985Z

CNSS : 6245988

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la Société Tunisienne de Lubrifiants réuni en date du 22 Juin 2023, enregistré le 4/7/2023 à la Recette des Finances, les Berges du Lac sous le n° 23705388, quittance n°M071114, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises 14 Juillet 2023 sous le n°2023135911 il a été décidé ce qui suit :

- Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Hamdi GUEZGUEZ en qualité de Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Lubrifiants et ce à compter du 22 juin 2023.

- Le Conseil d'Administration transfert et attribue tous les pouvoirs et les prérogatives du président Directeur Général tel que définis par les statuts de la société et les décisions du conseil d'administration annexées au P.V du 28 Mai 2020 à Monsieur Hamdi GUEZGUEZ.

2023R01907SANB2

Démission du Président Directeur Général

Nomination d'un Administrateur

Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi (ex Boulevard de la Terre) Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

MF : 858798Q P M 000

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21

Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juillet 2023, enregistré à la Recette des Finances à Charguia le 28 juillet 2023 sous le n°23805734 - Quittance n°M085427, il a été décidé de nommer Monsieur Belgacem DKHILI en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Mohamed Lassaad M'ZAH, à compter du 1er août 2023 et ce, pour une durée qui expirera à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 01/8/2023 sous le n°2023143607.

2023R01933SANB2

Notice d'information

SOCIETE MONOGROS

Société anonyme

Au capital de 1.000,000 dinars

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk Mégrine

Identifiant unique : 0033134T

1/ Dénomination : MONOGROS.

2/ Forme : Société anonyme.

3/ Siège social : 1er, Rue Larbi Zarrouk Mégrine.

4/ Durée : 99 ans

5/ Capital social : Un million de Dinars (1.000 000 DT), divisé en 100.000 actions de dix dinars (10D) chacune,

6/ Objet :

- Le commerce en gros et intermédiaire de commerce.

- Le transport pour le compte d'autrui.

7/ L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2023 dont le procès-verbal a été enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis le 23 juillet 2023 Enregistrement n°23503449 Quittance n°M006762, a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de vingt et un millions (21.000. 000, 000) de Dinars et la création de deux million cent Mille (2.100.000) actions nouvelles en numéraire de dix (10) dinars chacune à émettre au nominal et à libérer totalement à la souscription en numéraire ou par compensation de comptes courants.

8/ Dépôt provisoire : Registre National des Entreprises de Tunis le 31 juillet 2023, sous le n° AC021082023

9/ Fonds à verser : Au compte bancaire N°080030005 11097929275 ouvert auprès de la BIAT Agence Rue Yougoslavie.

10/ Droit préférentiel de souscription : Les actionnaires disposent d'un délai de souscription de 15 jours à partir de la date de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens de la présente notice.

2023401935SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE YASMINE DE LOISIRS

SUARL au capital de 350 000 DT

RDC Immeuble Melika Rue du Lac Windermere 1053 Les Berges du Lac Tunis

MF : 0960267 T/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 22 mai 2023 et enregistré à la recette des finances Lac le 9 juin 2023, sous le numéro 23704705, Quittance n°063991, il a été décidé ce qui suit :

1/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021 et affectation du résultat du dit exercice

2/ Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2021 ;

3/ Désignation de Monsieur Wassim GAIGI, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022 et 2023 en remplacement de M. Taoufik Hanzouli démissionnaire.

4/ Fixation de la rémunération du gérant

5/ Approbation des conventions règlementées.

Dépôt :

Un exemplaire du PV cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 11/7/2023 sous le n°2023134947.

2023401931SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente délivré le 10/7/2023 inscrit à la Recette des finances à El Baqalta le 12 juillet 2023, n° d'enregistrement 23200507, n° de reçu 013314M, M. Iskandar Ben Abdel Razzak Shehata, domicilié Rue Habib Bourguiba, Teboulba, gouvernorat de Monastir, a vendu à Mme Rehab Bint Rachid El Hadiji, domiciliée Rue Habib Bourguiba, Teboulba, un fonds de commerce à usage d'une pâtisserie sis à la Rue Ahmed Mashatta, El Baqalta, Gouvernorat de Monastir, y compris les éléments immatériels et matériels, d'un montant de douze mille dinars (12 000 000 dinars) payés avec 3 lettres de change. En application de l'article 193 du Code du Commerce, les oppositions sont enregistrées auprès de la rédactrice du contrat, Mme Dorsaf Djeljeli, avocate dont le cabinet est situé au 51 Rue Habib Bourguiba, Bardo, Cité Bardo, Tunisie. Une publication de cette vente a été faite au journal Al Chourouk en date du 28/7/2023.

2023T00749FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/4/2023 enregistré à la recette des finances de Mornague le 27/4/2023 quittance n°M030391 la Société MEUBLES Merghni dont l'identifiant unique 1432018V a vendu à Noureddine Tarhouni la totalité du fonds de commerce sis au boulevard de l'environnement Mornague.

Les oppositions sont recevables durant le délai de 20 jours suivant la parution de cette cession au JORT à l'adresse de Madame Merghni Jamila sis au 45 cité Sanawbaria Hammam-lif.

Le présent avis a également été publié au quotidien Essahafa du 01/8/2023.

2023T00752FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 24/7/2023 enregistré à la recette des finances de Ras Djebel le 24/7/2023 sous le numéro 23202269 Quittance n°M055275 rédigé par Maître Larafa Houda dont étude sise à Ras Djebel Rue Saleh Eddine El Ayoubi, Mr Mounir Ben El Mekki Cherbib Titulaire de la CIN n° 00263109 a cédé à Mr Bilel Ben Abd El Waheb Dridi Titulaire de la CIN n°08945356 la totalité du fonds de commerce exploité comme Buvette sise à la Rue Saleh Eddine El Ayoubi à Ras Djebel.

Toutes oppositions seront faites dans les délais de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans les deux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» le 29/7/2023 page 11 et page 26 annonce.

2023T00755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 12/6/2023 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 26/6/2023 quittance n°M033784, enregistré sous le n°23200893, Mr Mehdi ben Tahar Gassmallah en son nom et au nom des héritiers en vertu de la procuration, cède à Mr Tawfik Ben Mohamed Mradi Nasri au droit de Mouhamed Jamai, le fonds de commerce sis au 15 Rue Hédi Cheker Ghardimaou, destiné pour tous genres de commerce et ce avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Mr Mehdi Ben Tahar Gassmallah demeurant 79 Avenue Bourguiba Gardimaou.

2023R01903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 30/5/2023 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 02/6/2023 quittance n°M030308, n°23200794 d'enregistrement, Mr Nacer Ben Bechir Ben Mohamed Sediri, cède à Mr Hamadi Ben Ossman Ben Said Herzi, le fonds de commerce situé au marché hebdomadaire Ghardimaou, destiné pour tous genres de commerce et ce avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Maître Sadok Lamine Sediri Avocat à la cour de cassation à son Etude sise à la Rue des Jasmins n°8 Jendouba.

2023R01904FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 30/5/2023 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 02/6/2023 quittance n°M030314, n°23200795 d'enregistrement, Mr Nacer Ben Bechir Ben Mohamed Sediri, cède à Mr Hamadi Ben Ossman Ben Said Herzi, le fonds de commerce situé au marché hebdomadaire Ghardimaou, destiné pour tous genres de commerce et ce avec tous les éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Maître Sadok Lamine Sediri Avocat à la cour de cassation à son Etude sis à la Rue des Jasmins n°8 Jendouba.

2023R01905FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la Recette des finances Sidi Hcine le 24 juillet 2023 sous n°23202557 quittance n°071487 Mme Chaima Bent Youssef Ben Hassine Kidhri a vendu à Mr Billel ben Youssef ben Hassine Kidhri un fonds de commerce sis à 02 rue 4250 Zahrouni Tunis 2051 exploité à la vente en gros des œufs.

Les oppositions s'il y a lieu doivent être faite à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent l'apparition du présent avis au JORT au local sis à 4250 Zahrouni Tunis. Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 28-7-2023.

2023R01909FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 22/6/2023 et enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 22/6/2023 sous numéro 23202727 quittance n°M049874 Monsieur Tawfik ben Rhouma Gamaouna titulaire de la CIN n°08649063 délivrée le 18/12/2018 demeurant à Mahboubine Midoun Jerba, son identifiant unique n°1694846 E a vendu à Monsieur Ali Ben Saleh Ben Haj Saleh titulaire de la CIN n°08610656 délivrée le 10/12/2014 à Tunis demeurant à Mahboubine Midoun Jerba la totalité de fonds de commerce qui s'agit de "Café Rimontada" sis à Mahboubine Trigue Sedwikch Midoun Jerba à un prix qui relève à trente cinq milles dinars (35.000.000) qui doit être remis entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Bouguerba Tarek Avocat d'appel, demeurant à la Rue sidi Abbesse Houmt Souk Jerba.

Toute opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur demeurant à Mahboubine trigue sedwikch Midoun Jerba. Un extrait de ceci est publié au journal "Echourouk" en date du 30/6/2023.

2023R01910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date 22/6/2023 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana en date du 22/6/2022 sous le n°23207010 quittance n°M87718, Madame Basma Jandoubi a vendu à Abdederahmen Elkar et Ghassen Elkar un fonds de commerce qui consiste en un café sis et exploité au 10 avenue union du Maghreb arabe coin de la route nationale n°8 et la route nationale n°10 Soukra 2036 Ariana son identifiant unique au registre national des entreprises est 1222481X avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues, au domicile des acheteurs sis à l'appartement 4 C résidence Tasnime Immeuble C Avenue Hédi Nouira 2037 Ennasser 2 dans les 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 01/8/2023.

2023R01911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/6/2022, enregistré à la recette des finances Beb Souika le 16/6/2023 selon quittance n°M042076 et sous le n° d'enregistrement 23201745, les Héritiers de Mahmoud Ben Amor demeurent à Ben Arous ont vendu le fonds de commerce pour l'activité Vente de vêtements exploité dans le local sis à la rue Kasbah, 131 - Tunis à M Hatem Ben Chaaben demeurant au 237 rue Amlakar Al-Morouj 3 Ben Arous.

Les oppositions doivent parvenir chez l'avocat rédacteur de l'acte maître Noureddine Ben Amor à son bureau au 71 avenue de la République (Impasse Andalous) - Mégrine Ben Aous dans les 20 jours de la parution de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 27/6/2023.

2023R01916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 27 Juillet 2023 et enregistré à la recette des finances de Grombalia, Nabeul le 27/07/2023 (Reçu n°M072909) enregistrement n°23204323 Monsieur Nabil Ben Habib Ben Mohamed Kharat (C.I.N n°05300133) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Marwa Bent Mouldi Ben Salah Ben Amar (C.I.N n°09773254) exploité «Salon de Coiffure, Parfumerie et tous produit divers» situé à la Rue Hédi Chaker Grombalia 1 Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels, RNE 0729385D

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Maître Issam Solaani Avocat auprès de la cour de cassation son Bureau Immeuble MARIEM Rue Mohamed V (5) Grombalia Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 30/7/2023.

2023R01917FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 20 Juillet 2023 et enregistré à la recette des finances Menzeh VI le 21/7/2023 (Reçu n°M09234) enregistrement n°23205505 Madame Hanen Bent Moncef Ben Habib Abid (C.I.N n°08322845) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Hadhami Bent Alseade Ben Bechir ALWARASI (C.I.N n°09845746) exploité «Jardin d'enfants et Garderie» sous le nom commercial (blanche Neige) situé à l'intersection de la ville de Radhwa et à l'approche de la ville de Mossoul Cité Nasser, Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels, RNE 1309651Y

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'Adresse du fonds de commerce situé à l'intersection de la ville de Radhwa et à l'approche de la ville de Mossoul Cité Nasser, Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 30/7/2023.

2023R01918FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente rédigée par M. Cherif Hanen, dont les signatures sont légalisées le 31/7/2023 enregistrées à Mornag le 31/7/2023 quittance n°M049460, Mohamed Jmii domicilié à la rue Fadhel Ben Achour Mornag a vendu à Abbasi Mohamed domicilié à Argoub Souid Mornag ; le fonds de commerce destiné à la vente Mwalah et Kasekrout sis au marché municipal de Morneg, local n°03.

Toutes oppositions pourront être rendues entre les mains de l'acheteur dans le local n°01 au marché municipal de Morneg vingt jours à partir de la date de la publication au JORT. Le présent extrait est publie aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 2/8/2023.

2023R01922FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à la recette des finances la Goulette le 14/7/2023, quittance n°81076 enregistrement n°23205234, Asma Gueriani a vendu à Lotfi Ouni, le fonds de commerce cosmétique exploité dans le local situé au 62 av Khaled Ibn Elwalid Laouina.

Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu et au bureau de Maître Bacha Faouzia sis à El Mourouj 6 Ben Arous, 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 01/8/2023.

2023R01923FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 13/7/2023 sous n°23202949, Mr Fahmi Ben Abedessalem Ben Elarbi Bourkhis, titulaire de la carte d'identité nationale n° 08465937, a cédé à la société FANATICHOME, société à responsabilité limitée, en cours de constitution dont le siège social est établi à Boulevard El bortokal Khezama Est Jawhara Sousse, représentée par sa gérante madame Entissar bent Mohamed Ben Ali Sboui titulaire de la carte d'identité nationale n°12804856, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels au local "BORTOKALE MARKET" sis au Boulevard Elbortokal Khezama Est Jawhara - Sousse.

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce sis au Boulevard Elbortokal Khezama Est Jawhara Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Publication parue au journal «Echourouk» du 2/8/2023 n°11645.

2023S00910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 18/7/2023 en vertu de la quittance n°M046441, Monsieur Habib Ben Mohamed Habib Bannour titulaire de la CIN n° 05576762 a vendu à la Société Smells Coffe, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1736937P, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels (exploité entant qu'une Pâtisserie) sis à la Rue les orangers Khezema Est Sousse.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez l'acheteur à son adresse élue sise à la Rue les orangers Khezema Ouest Sousse.

2023S00911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé à la municipalité de Hammam Sousse en date du 10/7/2023 et enregistré à la recette des finances d'Akouda le 13/7/2023 sous le n°23202404 quittance n°26785 Madame Najla Bent Mohamed Ben Amor elhadj Saleh CIN n°09306159 demeurant à la Rue Arabie Saoudite Akouda a vendu à Madame Ines Bent Moncef Jdidi CIN n°07077816 demeurant Zone 114 Hammam Sousse la totalité du fonds de commerce dit «Premier Pas» consistant en un jardin d'enfants et garderie sis à la Rue Abou Kassem Chabi Akouda avec tous ses éléments corporels et incorporels. Cet acte a été publié aux journaux le Quotidien et Essahafa du 01/8/2023.

Toute opposition et constat se fera au bureau de Maître Hassen Ben Ameur sis à la Rue 3 Août Sousse, MF 575870J/A/P/000 dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

2023S00913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/6/2023 enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 22/6/2023 sous le n°23202726, quittance n°M049866 Mme Asia Ibn Haj Younes demeurant à sedghien jerba n° de la CIN 05755274 a vendu à Ramzi Chiouchiou n° de la CIN 13421624 la totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce sis à place Minenx souk Midoun Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 5/7/2023 au journal Essabeh page 12.

2023X00997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27 juillet 2023 enregistré à la recette des finances de la République Tunisienne selon le reçu en date du 27/7/2023 sous le n°23201512 enregistré sous le n°M038222, Monsieur RAMZI Zoghbani sis à la Route de Gabès Km 7 Sfax, Registre National des Entreprises n°1714453D a vendu à Monsieur Hamdi Asseli sis à la Route Gabès Km 7 Sfax son fonds de commerce (vente des articles ménagers et produits artisanales et alimentaires par détail) situé à Sfax Route Gabès km 8.5.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du (29/7/2023).

Toutes les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur au local du fonds de commerce sis à la Route de Gabès km 8.5 Sfax.

2023X00999FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé datant du 18-7-2023, enregistré à la recette des finances Av H Bourguiba le 28/7/2023 sous numéro 23204654 quittance n°M064042 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Mme Sihem Chaari, CIN n°01339680, demeurant à la rue Bourguiba avenue Al Badr 2 n°12 El Ain Sfax a vendu à Mme Rafika Razkani demeurant à Ain Baydha Hafouz Kairouan, CIN n°07642516, la totalité du fonds de commerce sis au local situé au complexe immobilier Al Riadh à route Manzel Chaker km 1 Sfax, exploité en tant que «Café».

Les oppositions se font entre les mains de Mme Rafika Razkani demeurant à au local situé au complexe immobilier Al Riadh à la route Manzel Chaker km 1 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est au local situé au complexe immobilier Al Riadh à la route Manzel Chaker km 1 Sfax.

Cette annonce a été publiée le 01-8-2023 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2023X01003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Houcine Najlaoui Avocat, rue Salah Ayech El Kef, enregistré à la recette des finances Kef sous le n°23302628, quittance n°M038192 Hragui Borhen C.I.N n°08052528 a vendu à Amara Sofien C.I.N n°13603804, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Slema Amara Kef exploité comme pizzeria crêperie sandwicher. Toutes éventuelles oppositions doivent parvenir entre les mains de l'avocat à son adresse dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» le 29/7/2023.

2023401926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el Banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 27/5/2023 enregistré le 02/6/2023 à la recette des finances Raoued sous le numéro 23202844 quittance numéro M0567750 Khaled Saidi demeurant au 12 Rue Gharnata Cité Nour Ariana a vendu à Najoua Jlassi demeurant à cité République Siliana le fonds de commerce situé au rez-de-chaussée du bloc D de résidence Omrane Riad Andalous Ariana extrait du titre foncier 27412 Ariana exploité en tant qu'agence d'assurance le fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 ayant un délai 20 jours à partir de cette annonce au Jort. Cette annonce est publiée au quotidien Echourouk le 21/7/2023.

2023401934FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

"Gérance libre"

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 5/7/2023 de l'acte enregistré à la Recette des finances El Hammamet le 5/7/2023 sous le n°23303686 quittance n°M094304. La société «la petite perruche» représentée par Mr Abdelhamid Nouri titulaire de la CIN n°05123151 a loué à la société «SASHA FOOD» société en cours de constitution représentée par Melle Shayma Soua titulaire de la CIN n°9332877, la totalité du fonds de commerce du local commercial sis à l'av Assad Ibn Fourat Hammamet 8050 avec leurs éléments corporels et incorporels pour une durée de 1 an renouvelable à partir du 5/7/2023 au 5/7/2024. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 31/7/2023.

2023T00750FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 10 Mai 2023 enregistré à la recette des finances de Raoued quittance n°M064970 enregistrement n°23302664 le 25 Mai 2023, M. Houcine Ben Salah Elrebii Jendli CIN n°02619690 a loué à Mme Nadia bent Ahmed Aref CIN n°08099303 la totalité du fonds de commerce situé au 18 Avenue Palestine Cité El Ghazala Raoued 2083 Ariana et immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1577523H, ayant comme objet la restauration rapide.

Cette location est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 01/6/2023 et finissant le 31/5/2028. Toute opposition sur la location du fonds devra se produire entre les mains du locataire à l'adresse du local sus-indiquée dans 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 14/7/2023.

2023401936FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des copropriétaires du complexe Immobilier

«Zayatine»

Suivant PV de l'assemblée générale constitutive des copropriétaires du complexe immobilier «Zayatine» en date du 17 juin 2023 enregistré à la recette des finances le 21 juin 2023, sous le n° 23803385, quittance n°M003717. Il a été décidé de constituer le syndicat des copropriétaires pour le complexe immobilier «Zayatine» situé à l'avenue des martyrs route n°16 Sfax et de nommer les membres du syndicat comme suivant :

Mr Gharbi Ahmed - CIN 05336363 : Le président

Mr Chaari Mahdi - CIN 05349579 : Membre, secrétaire général et responsable du bloc A

Mr Bousarsar Lasaad - CIN 01331232 : Membre, trésorier et responsable du bloc B

Mr Bejjar Mohamed - CIN 05250358 : Membre et responsable du bloc C.

2023X00998APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis Ben Mouldi

Avocat à la cour

Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

Poursuivant : LA SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DE CREANCES, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général, demeurant à son siège social : au n°52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Mohamed Ben Youssef Ferjaoui, gérant de société, titulaire de la CIN n°00568495, demeurant à l'avenue 07 novembre n° 05 Denden, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat du poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

Immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du T.F. n°4539 Manouba dénommé «manzil Dalila» consistant en un terrain d'une superficie de 407 m² sis à l'avenue 7 novembre n°05 Denden sur lequel est édifiée une construction commerciale et d'habitation composée :

- d'un rez-de-chaussée comprenant une façade commerciale constituée de deux locaux situés à droite, le premier, exploité par un coiffeur, est d'une superficie de 22 m², le second, siège de l'Union des Taxis Individuels, est d'une superficie de 21 m², et d'un troisième local situé à gauche, consiste en un atelier d'une superficie couverte en dur de 36 m² et une superficie couverte en plastique renforcé d'une superficie de 34 m². A l'arrière de l'immeuble se trouve une habitation d'une superficie couverte de 136 m² composée de deux salons, d'une cuisine, d'une salle d'eau, d'un cellier d'une superficie de 9 m², d'une véranda d'une superficie de 10 m², d'un espace nu carrelé d'une superficie de 24 m²,

- d'un étage d'une superficie couverte de 178 m² environ composé de six chambres de différentes formes et superficies, d'une salle de bain, d'une salle d'eau et d'un balcon.

Mise à prix : fixée après rabaissement à 353.265,000 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de la Manouba et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 6 septembre 2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de la Manouba.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2023R01915VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Noureddine Ferchiou

Avocat à la cour de cassation

De la société "FERCHIOU ET ASSOCIES"

34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71 120 500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : Mr Omar Mabrouk, demeurant à Tunis, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

Mme Amel Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis. Mme Raja Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis. Mme Ahlem Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue El Ouardia, Tunis.

3- La partie poursuivie :

4- Immeuble objet de l'adjudication : le bien immeuble objet du titre foncier numéro 51321 Tunis, sis au 32 Rue de l'Oise Bellevue est un rez-de-chaussée destiné à l'habitation, d'une surface de 377 mètres carrés, contenant un salon, une salle à manger, 02 chambres, une cuisine, une salle de bain et une salle d'eau. Le bien est entouré d'un jardin et comprend une véranda.

5- Mise à prix : Quatre cent dix-huit mille sept cents dinars (418.700,000 DT) et après rabaissement de la mise à prix de quarante pour cent la mise à prix devient deux cent cinquante et un mille et deux cent vingt dinars (251.220,000 DT).

6- Date et lieu de l'adjudication : lundi vingt et un août deux mille vingt-trois (21/8/2023) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 sis à route de Medjez El Bab Sidi Hassine Tunis.

7- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023R01932VEPA1

Vente immobilière après rabais de 40 %

1/ Le saisissant (le demandeur) :

Les héritiers de Sahnoun Ben Mohamed ben Farhat Khchini qui sont : 1) Mohamed, 2) Abdelaziz, 3) Mbarka, 4) Rebeh, 5) Hbiba, leur belle sœur veuve Farhat Ben Sahnoun Khchini, 6) Monjia la fille de Ibrahim Khchini, et ses fils qui sont 7) Yosra ; 8) Aymen, 9) Chayma, 10) Radhia, 11) Tarek et leur demi sœur 12) Hanene fille de Farhat Ben Sahnoun Khchini.

2/ Le saisi (Le défendeur) :

Les héritiers Selma Bent Mohamed Ben Farhat Khechini, ses fils qui sont : 1) Achour, 2) Ahmed, 3) Sassia fils de Ali Ben Mohamed Khechini et les héritiers de son fils Hédi Ben Ali Ben Mohamed Khchini ses fils majeurs qui sont : 4) Mohamed, 5) Jamel, 6) Slaheddine, 7) Noureddine, 8) Jamila, 9) Dalila, 10) Salha, 11) Leila et ses petits fils majeurs fils du feu Hssine qui sont 12) Jaouhar,13) Hayder ;14) Ghofrane ;15) Olfa fils de Faouzia ben Farhat Khchini et les héritiers de son fils Ayed Ben Ali Ben Mohamed Khchini qui sont : 16) sa femme Aycha Ben Salem Ben Farhat Ben Naji et leurs fils qui sont : 17) Salah,18) Amer, 19) Abdelkarim ; 20) Najeh, 21) Saloua.

3/ L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed El Amri, Avocat résidant à l'Avenue Abou El Yoser Echaibani, Kairouan 3100.

4/ La désignation de l'immeuble saisi :

C'est une saisie exécution sur 611116 parts indivises d'un terrain agricole dénommé «neila», objet du titre foncier n°43682 Kairouan, d'une superficie totale de 30 hectares 55 ares 58 centiares, sise à la délégation elghabet, Kairouan nord, gouvernorat de Kairouan à distance de 10 km nord est du centre ville de Kairouan, constitué de quatre lots agricoles de superficies différentes :

- Premier lot n°77 : d'une superficie totale de 18 hectares 29 ares 44 centiares c'est un lot agricole contenant 37 oliviers productifs, 43 oliviers moyens et un puits superficiel de 4 mètres de diamètre.

- Deuxième lot n°93 : d'une superficie totale de 63 ares 96 centiares. C'est un terrain semi salin dédié aux grandes plantations surtout l'orge et le pâturage.

- Troisième lot n°145 : d'une superficie totale de 9 hectares 32 ares 14 centiares à sol argileux dédié aux grandes plantations et les plantations irriguées.

- Quatrième lot n°152 : d'une superficie totale de 2 hectares 30 ares 4 centiares c'est un lot agricole nu à sol argileux dédié aux plantations irriguées et aux grandes plantations.

5/ La mise à prix :

Le prix fixé pour les parts indivises revenant au saisi est de 60 895DT, 655 après rabais de 40 % plus les frais de l'adjudication de la première audience évalués à 5 183 DT, 569 millimes auxquels s'ajoute les frais de la deuxième audience qui seront déterminés par le tribunal.

6/ Date et lieu et heure de l'adjudication :

L'adjudication des parts indivises aura lieu le lundi 11 septembre 2023 à 9H du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de kairouan.

Pour plus d'informations à contacter Maître Ahmed El Amri, Avocat résidant à l'Avenue Abou El Yoser Echaibani, Kairouan 3100, ou au bureau des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kairouan.

7/ Visite de l'Immeuble saisi :

Toute visite pourra être effectuée quotidiennement à la délégation el Ghabet, Kairouan nord gouvernorat de Kairouan.

Tout participant aux enchères doit auparavant consigner le tiers de la mise à prix suivant les procédures juridiques requises en la matière.

2023S00912VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

AMEN-BANK, société anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, R.C n°B176041996, RNE n°0000221M, En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

La société Dimassi Textiles "DIMATEX" S.A.R.L, registre de commerce N°B1111171996 siège social à 56 Avenue de la Liberté Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°6394 Monastir, d'une superficie de 7027 m², situé à cité Erriadh 2 18 janvier Ksar Helal, consistant en une usine composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage

Superficie couverte de l'administration 317 m².

Dépôt 150 m² couvert charpente.

7 espaces couvert du 2396 m² charpente.

Loge gardien. transfo. chambre de pression de gaz de 12 m² Parking couvert en charpente 284 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 23/8/2023 à 9h.

Mise à prix :

Deux millions six cents quatre vingt treize mille cinq cents huit dinars (2.693.508.000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S00914VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Youssef Abid

54 Rue Av. Hédi Chaker Sfax

La vente est fixée pour 6/9/2023 au tribunal de 1ère instance Sfax 2 à 8h30 et S.

Le poursuivant : La société El Alef Assalim, Reg de Com B1115131, Son représentant jurid Syndic de la faillite Abdellah MROUA, Im 4 saisons, rue de Kairouan Sfax.

Partie poursuivie : Hatem TRABELSI, c.i.n 02035726, sise à la Route de l'Afrane km 4.5. Rue El Ward n° 16 Gremda Sfax.

Immeuble saisi : une parcelle de terre superficie 4054 m², sise à rocade km 11 entre les deux routes Menzel Chaker et de l'aéroport, avec une route secondaire «Boumerra» à gauche vers Aguereb Sfax; renfermant deux pieds d'olives et 20 pieds d'amandiers secs, mal entretenu. Limités des trois façades : EST, OUEST et le SUD par «Tabia» de sable et du Nord «Tabia» de Figues de barbarie. Elle est la parcelle n°220 d'immatriculation obligatoire El Khazzenet lettre «1» Sfax. Ces limites Nord parcelle n°222, EST par parcelle n°246, OUEST rue et la parcelle n°221, SUD parcelle n°219.

La mise à prix est de 105.000.000 D, frais en sus.

La visite est possible tous les jours pendant les heures du travail. Tous les renseignements peuvent être demandés au greffe du tribunal de première instance Sfax 2, lieu de dépôt du cahier des charges et à l'étude de l'avocat maître Youssef ABID. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les

personnes ayant consigné au mains le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Est exempté, le saisissant poursuivant. Pour les étrangers doivent une autorisation de Mr le gouverneur de Sfax.

2023X01000VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Wafa Belaid

Avocate à la cour de cassation

Le cercle des bureaux - 1er étage B1 - 6 centre urbain nord

Poursuivante : Amen Bank, S.A inscrite au RNE n°0000221M, sise à l'avenue Mohamed 5 Tunis, ayant élu son domicile chez son avocate Maître Watfa Belaid, Avocate à la cour de cassation, le cercle des bureaux 1er étage - B1.6 Centre Urbain Nord.

Contre : Raouf Ben Taieb Garnaoui, Titulaire de la CIN n°00775185, ayant élu domicile au cabinet de son avocat Maître Anis Boughattas, sis au 3 Rue Taher Ben Ezzedlne Ariana.

Avocate poursuivante : Maître Watfa Belaid, Avocate à la cour de cassation, le cercle des bureaux 1er étage - B1.6 Centre Urbain Nord.

Terrain à vendre : Un terrain objet du titre foncier 128801 Tunis, d'une surface de 504 m² dénommé Babichette sur lequel est bâti une villa de haut standing avec chauffage centrale située au croisement Rue Ibn Massoued et Rue Abou Firas el Manzeh 1 constituée d'un :

- RDC avec piscine, entrée principale, séjour, salle à manger, cuisine, débarras, jardin avec des arbres (le tout superficie de 286.75 m²)

- 1er étage : garage / salle de bain / chambre à coucher /Séjour/ chambre de gardien / escalier / dressing 1 débarras / buanderie (le tout superficie de 144 m²).

- 2ème étage Salon /3 chambres à coucher / salle de bain / espace détente, dégagement débarras (le tout d'une superficie de 140 m²)

Mise à prix : (2.007.498.552 dt) les frais de poursuites fixés en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 29/8/2023 à l'audience des saisies immobilières à partir de 9h devant le Tribunal de 1ère instance Tunis 1.

Observations : les visites auront lieu tous les jours, le cahier des charges est déposé au greffe de la chambre des saisies du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 et au bureau de l'avocate poursuivante.

Tout adjudicataire doit consigner 1/3 avant l'audience.

NB : les étrangers sont tenus d'obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023401929VEPA1

Avis aux créanciers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Manouba

Affaire n° : 134 distribution de fonds

Objet : Affaire de distribution n°134

En exécution des dispositions des articles 466, 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale et en vertu de la décision de Monsieur le juge en charge de distribution des fonds au tribunal de première instance de Manouba en date du 21 juillet 2023 qui a prononcé l'ouverture des procédures de distribution et le classement des créanciers en vue de distribution du montant consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations à la Trésorerie Générale de Tunisie de la somme de soixante six mille cent quarante deux dinars 390 millimes (66.142,390d) suivant quittance n°MO035273 en date du 3-5-2021 et du certificat de dépôt n°2300222G en date du 20-6-2023, par conséquent vous êtes priés de présenter vos preuves de créances dans un délai maximum de 30 jours qui suivent la publication au Journal Officiel ou la réception du présent écrit et ce, par l'intermédiaire d'un avocat dont son étude sera légalement le domicile élu.

2023T00751VEPA2

Extrait d'une décision de règlement judiciaire

Société LAJNEF MAISONS BOIS "SA"

Siège social : Route de Gabès 3060 Mahres Sfax

Identifiant unique : 1131197Q/A/M/000

Monsieur Mourad GUESMI, Juge au Tribunal de première Instance de Sfax 2, a ordonné le 18 juillet 2023 dans l'affaire du règlement judiciaire n°57 la décision suivante :

1/ Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire à l'encontre de la société LAJNEF MAISONS BOIS «SA» et l'ouverture de la période d'observation et de confier le dossier à Monsieur le juge de l'entreprise pour contrôle et la désignation de l'expert-comptable Monsieur Adel SELLAMI administrateur judiciaire chargé de recevoir le plan de redressement proposé par la société, l'examiner et le modifier le cas échéant et ce pour une période ne dépassant pas neuf mois.

2/ La suspension de tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure, et la suspension des poursuites des intérêts et pénalités de retards à l'exception des cas prévus par la loi.

3/ Autorisation est donnée pour l'inscription d'un extrait de la présente décision au registre de l'entreprise. Une copie est communiquée à la commission de suivi des entreprises économiques et publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne aux dépens de la société débitrice.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux et ce à l'adresse de l'administrateur judiciaire Monsieur Adel SELLAMI, sise à rue Atlas Immeuble Essalem bureau n°B302 Sfax, téléphone 74297169/74297847.

2023X01002VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Lipp- Distribution

Société anonyme

Au capital de 21.470.860 DT

Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Charguia - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0430038H

Messieurs les actionnaires de la société «Lipp-Distribution SA» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 31 août 2023 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard de la convocation et de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

- Approbation des états financiers et du rapport d'activité relatifs à l'exercice 2022,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation du résultat,

- Quitus aux Administrateurs,

- Acceptation de la démission d'un administrateur, quitus à lui conférer,

- Ratification de la désignation d'un nouvel administrateur,

- Renouvellement des mandats des administrateurs,

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette réunion sont disponibles au siège social dans le délai légal.

2023R01914SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET MANAGEMENT

Sté anonyme

Au capital de 2.250.000 dinars

Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Abou Baker Sfax

Identifiant Unique : 1228514P

Monsieur le commissaire aux comptes et messieurs les actionnaires de l'INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET MANAGEMENT société anonyme au capital de 2.250.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1228514P sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30 août 2023 à 9 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Liquidation et dissolution de la société avant son terme et désignation d'un liquidateur.

2. Pouvoirs au liquidateur pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la liquidation et la dissolution de la société.

3. Pouvoirs pour formalités.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2023X01006SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia 1, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

Les actionnaires de la Société SANCELLA SA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 août 2023 à 10 heures au siège de la société au 52, Rue 8601, Z.I. la Charguia 1, Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées :

- Quitus aux administrateurs ;

- Démission des administrateurs ;

- Nomination des administrateurs pour le mandat 2023-2025 :

- Questions diverses; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023401930SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE KEBILI

SODIK-SICAR

Société anonyme

Au capital social de 5.000.000 dinars

Siège social : Rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce : B23255942016

Matricule fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022 qui se tiendra le mardi 29 Août 2023 à 10h à l'hôtel FOURATI-BELVEDERE sis à 10 avenue des ETATS-UNIS - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approuver la nomination d'un gestionnaire représentant la SNDP

2- Approuver le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

3- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022

4- Lecture des deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

5- Approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2022

6- Approuver les opérations et les accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7- Affectation des résultats de l'exercice 2022

8- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2022

9- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2022

10- Pouvoirs pour formalités.

2023401932SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

FIDAL TUNISIE

Société anonyme

Au capital social : 100.000 Dinars

Siège social : 7, Rue de Mauritanie - 1002 Tunis Belvédère

IU : 0912381B

Les actionnaires de la société FIDAL TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 31 Août 2023 à 9 h au siège de la société ACCESS CONSULTANCY FIRM (EX FIDAL TUNISIE) sis 7 Rue de Mauritanie 1002 Tunis Belvédère en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modes et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022

- Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général

- Renouvellement du mandat des administrateurs et ratification de la nomination de l'Administrateur délégué

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2022

- Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour les formalités

- Questions diverses.

2023401933SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SAHARIEN

S.A au capital de 5.335.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 031308 P/A/M/000

CNSS : 00204824-57

Messieurs les actionnaires de la société de Développement saharien sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 28 Août 2023 à 10h au n° 8 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

- Approbation du bilan des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2023401942SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle des Services Agricoles «Grandes Cultures»

49, avenue Farhat Hached - Tunis 1000 RP

Capital : 246303,000 dinars

Matricule fiscal : 033497VPM 000

Registre de commerce : B158721998

Code en douane : 120.965L

Le président du Conseil d'administration de la Société Mutuelle des Services Agricoles «Grandes Cultures» a le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 1er septembre 2023 à 10h au siège de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche sis à la rue Al-Mouazara, Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis et dont l'ordre du jour suit :

1) Lecture des rapports général et financier de la société.

2) Présentation de la partie non accomplie du plan de sauvetage ainsi que les solutions à appliquer en vue de l'accélération de la procédure de sauvetage.

3) Présentation du dossier de nomination d'un directeur général de la société.

4) Etude de la situation du commissaire aux comptes de la société.

5) Etude des actions et des plaintes initiées par les adhérents Ben Yakhlef Khaled et Bejaoui Rafik,

6) Etude du dossier de mise à jour de la liste des adhérents.

En cas de non réunion du quorum légal à cette date, une deuxième assemblée générale ordinaire se tiendra le mercredi 20 septembre 2023 à 10h au siège de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

Le présent avis tient lieu d'une convocation personnelle adressée à chaque adhérent pour assister à la première et à la deuxième assemblée.

Tout adhérent à la Société Mutuelle peut prendre connaissance des procès-verbaux du Conseil d'administration, des états financiers ainsi que des rapports du commissaire aux comptes au siège de la Société Mutuelle.

2023T00753SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

Société Mutuelle de Base Route de Sousse Km 47 Bouargoub 8040

CAVE VITICOLE BOUARGOUB

RNE : 0009482X

MF : 9482X/A/M/000

La Cave Viticole Bou-Argoub «Société Mutuelle de Base» invite tous les Adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société pour l'Année 2022.

L'Assemblée aura lieu le samedi 26 Août 2023 à 10H du matin au siège social de la Cave, route de Sousse Km47 Bou-Argoub pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2022

2. Lecture du rapport financier de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2022.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31/12/2022.

4. Discussion et-débats.

5. Approbation des rapports et des comptes de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2022

6. Approbation des opérations spéciales avec les membres du Conseil d'Administration et certains adhérents.

7. Répartition des résultats.

8. Quitus aux membres du conseil d'Administration

9. Approbation des nouveaux adhérents, des renonciations et retrait des adhérents.

10. Approbation de la convention d'approvisionnement des plantes de vigne

11. Remplacement de membre du conseil démissionnaire Hassen ben Othmen par l'adhérent Mahmoud MHADHEBI

12. Décider du statut de certains adhérents suite aux décisions du conseil d'Administration

13. Approbation du règlement intérieur de la société mutuelle de base Cave Viticole Bouargoub.

Remarque :

- Cette convocation est considérée comme une invitation personnelle à tous les adhérents qui ont réglé la totalité de leurs souscriptions.

- La cave Viticole Bou-Argoub met à la disposition des adhérents les P.V. du conseil, les états financiers et les rapports de commissaire aux comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2022 avant 8 jours de la date de l'assemblée générale ordinaire.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat légalisé pour le représenter à l'assemblée générale suivant l'article 18 du statut de la CVBA.

2023R01912SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CAVE VITICOLE BOUARGOUB

Société Mutuelle de Base

Route de Sousse Km 47 Bouargoub 8040

RNE : 0009482X

MF : 9482X/A/M/000

La Cave Viticole Bou-Argoub «Société Mutuelle de Base» et Suite à une demande de Monsieur le Commissaire aux comptes, invite tous les Adhérents à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 26 Août 2023 à 9h du matin au siège social de la Cave, route de Sousse Km47 Bou-Argoub pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Présenter le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 août 2018, pour l'approbation et la conformité juridique.

2. Annulation de l'approbation du règlement intérieur de la société présenté à l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2013, et le soumettre à nouveau à l'assemblée générale ordinaire la plus proche.

2023R01913SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mme Zohra Bent Abed Aziz Al Meski CIN n°00537287 délivrée le 29/10/2019 annonce avoir perdu le titre de propriété n°793.75 parts du titre foncier n°76547 Monastir.

2023R01920DIVD2

Avis

Madame Bahloul Amel en tant que directrice de l'agence à La Banque L'Union Internationale de Banques annonce que le titre de propriété de Souissi Jamel concernant un terrain d'une superficie 955 mètres carrés situé à la route Saltania Mil 13 Sfax qui était fait le 19 décembre 2017 enregistré le 20 décembre 2017 n°M061398 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila il a perdu l'acte de vente par la Banque et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2023X01001DIVD2

Avis

M.Najib Louatti son numéro de carte 01255074 annonce que le titre de propriété de son terrain 907.4 mètres carrés situé à Sfax route dayre km 7, est perdu et il a l'intention d'en obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2023X01004DIVD2

Avis

M. Ibrahim ben Mahmoud ben Mohammad AI-Bahri annonce qu'il a perdu sa propriété pour l'ensemble d'une parcelle de terrain contenant 85 oliviers située à Sfax route Agreb km 35, les 2 parcelles de terrain contenant 24 d'olivier situées à Sfax route Agareb km 35, les 3 parcelles de terrain contenant 62 oliviers et les 4 parcelles de terrain contenant 65 racines d'oliviers, 10 racines d'olivier situées à Sfax route Agreb km 30 et les 5 parcelles de terrain contenant 90 racines d'oliviers situées à Sfax route Menzel Shaker km 35 lui ont été perdu et il compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Makni Wadi notaire situe à la rue 123 Sfax Madina dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2023X01005DIVD2

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 60 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2022

(EN DINARS)

ACTIF DU BILAN	Montant brut	Amort. & Provisions	Montant net	Montant net Au
	31 12 2022			31 12 2021
Actifs incorporels	2 917 150	2 138 697	778 453	579 373
Actifs corporels d'exploitation	20 619 713	14 553 916	6 065 797	5 313 898
Placements	469 183 786	28 635 862	440 547 924	423 798 103
Part des réassurreurs dans les provisions techniques	13 799 002	0	13 799 002	15 972 865
Créances	87 728 180	32 011 650	55 716 530	50 696 089
Autres éléments d'actif	41 240 937	2 387 496	38 853 441	34 782 564
TOTAL	**635 488 768**	**79 727 621**	**555 761 147**	**531 142 892**

PASSIF DU BILAN	Montant net Au	Montant net Au
	31 12 2022	31 12 2021
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	106 759 208	105 276 770
Résultat de l'exercice	4 154 979	5 485 171
Capitaux propres avant affectation	**110 914 187**	**110761941**
Passif	**444 846 960**	**420380951**
Provisions pour risques & charges	6 077 916	8 535 724
Provisions techniques brutes	383 619 479	354 211 275
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14 203 227	15 921 476
Autres Dettes	27 701 020	27 255 498
Autres passifs	13 245 318	14 456 978
TOTAL	**555 761 147**	**531142892**

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 60 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2022

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
	31 12 2022			31 12 2021
Primes acquises	149 802 420	17 766 522	132 035 899	124 324 527
Produits de placements alloués,transférés de l'état de résultat	26 424 918	0	26 424 918	19 839 306
Autres produits techniques	8 941 752	0	8 941 752	7 261 241
Charges de sinistres	109 975 157	-1 290 954	111 266 111	95 753 534
Variation des autres provisions techniques	-4 321 459	0	-4 321 459	-617 609
Frais d'exploitation	50 546 553	6 498 756	44 047 797	33 605 937
Autres charges techniques	20 162 483	0	20 162 483	21 115 734
TOTAL	**8 806 356**	**12 558 719**	**-3 752 363**	**1 567 478**

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	OpérationsNettes	Opérations Nettes
	31 12 2022			31 12 2021
Primes émises et acceptées	10 789 533	121 422	10 668 111	5 771 851
Revenus des placements	2 311 858	0	2 311 858	1 931 328
Charges de sinistres	8 655 266	24 562	8 630 704	6 213 216
Variation des autres provisions techniques	28 728	0	28 728	-694 857
Frais d'exploitation	2 643 537	8 440	2 635 097	1 484 584
Autres charges techniques				
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	320 541	0	320 541	555 560
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat non technique				0
TOTAL	**1 453 319**	**88 420**	**1 364 899**	**144675**

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 60 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2022

ETAT DE RESULTAT	31 12 2022	31 12 2021
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-3 752 363	1 567 478
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	1 364 899	144 675
Produits des placements	30 999 057	28 406 338
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	0	
Charges des placements	4 574 139	8 567 031
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non	26 424 918	19 839 306
Autres produits non techniques	9 104 122	7 818 445
Autres charges non techniques	1 163 775	3 701 697
Résultat provenant des activités ordinaires	**5 552 882**	**5 828 901**
Impôts sur le résultat	1 397 903	343 729
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**4 154 979**	**5 485 171**
Gains extraordinaires	0	
Pertes extraordinaires	0	
Résultat net de l'exercice	**4 154 979**	**5 485 171**
Effets des modifications comptables	-4 640 752	
Résultat net de l'exercice après modification comptable	**5 154 979**	**5 485 171**

A6: Le tableau des engagements reçus et donnés	31 12 2022	31 12 2021
Engagements reçus	141 000	141 000
Engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31 12 2022	31 12 2021
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	22 483 544	14 730 629
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-15 660 176	-17 232 117
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-4 002 733	-403 757
Variation de la trésorerie	**2 820 635**	**-2 905 244**
Trésorerie du début de l'exercice	**9 177 143**	**12 082 387**
Trésorerie de la fin de l'exercice	**11 997 778**	**9 177 143**

2023R01921BCFA5

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*